

IRLANDE

Ayant enregistré le taux de croissance du PIB par habitant le plus élevé des pays de l'OCDE ces dix dernières années, l'Irlande a quasiment rattrapé son retard par rapport aux pays de tête en termes de productivité et, dans une moindre mesure, de niveau de revenu.

Priorités d'action

Alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises

Enjeux et recommandations : Afin de renforcer la concurrence dans le secteur des services, il était recommandé aux autorités de supprimer les dispositions réglementaires anticoncurrentielles dans le commerce de détail et d'ouvrir les services professionnels aux personnes formées à l'étranger.

Mesures prises : En mai 2005, le *Consumer Strategy Group* (Groupe de réflexion stratégique sur la consommation) mis en place par le gouvernement a recommandé *i)* de créer une *National Consumer Agency* (Agence nationale de la consommation) chargée de traiter les plaintes des consommateurs, *ii)* d'abolir le quota de licences accordées aux pubs et d'introduire une nouvelle catégorie de licences pour les cafés de style continental, *iii)* d'augmenter le nombre de licences destinées aux commerçants de fruits et légumes, *iv)* de supprimer les prix planchers imposés aux commerces de détail par le *Groceries order* (décret sur les magasins d'alimentation), et *v)* de modifier la procédure de fixation des prix des produits pharmaceutiques. Le gouvernement a établi une *National Consumer Agency* et a introduit un projet de loi qui vise à abolir le *groceries order*.

Poursuivre la libéralisation des industries de réseau

Enjeux et recommandations : Pour renforcer la concurrence dans les industries de réseau, il était recommandé aux pouvoirs publics de revoir le cadre réglementaire de manière à empêcher les opérateurs historiques d'exploiter leur position de monopole sur un marché relativement étroit.

Mesures prises : Le Groupe de réflexion stratégique sur la consommation a recommandé que les dispositions de contrôle des prix en vigueur dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications soient abrogées, de manière à inciter davantage les fournisseurs étrangers à s'établir en Irlande.

Renforcer la mise en œuvre du droit de la concurrence

Enjeux et recommandations : Contrairement à ses homologues de la plupart des autres pays, la *Competition Authority* (Autorité de la concurrence) ne peut infliger des amendes en cas de violation du droit de la concurrence et se trouve dans l'obligation d'engager des poursuites judiciaires au pénal. Pour renforcer l'efficacité de la politique de la concurrence, il était donc recommandé d'accroître les pouvoirs d'exécution de l'Autorité de la concurrence et de lui donner la possibilité d'imposer des sanctions.

Mesures prises : Aucune initiative n'a été prise à cet égard, mais le Groupe de réflexion stratégique sur la consommation a recommandé que le ministère des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi soit mieux armé pour aligner la législation relative à la protection des consommateurs sur les normes de l'Union européenne.

Renforcer les incitations au travail pour les deuxièmes apporteurs de revenu

Enjeux et recommandations : Afin de renforcer le taux d'activité, en particulier pour les personnes désireuses d'occuper un emploi à temps partiel et les deuxièmes apporteurs de revenus peu qualifiés, il était recommandé d'introduire un crédit d'impôt récupérable pour garde d'enfants.

Mesures prises : Le Groupe de réflexion stratégique sur la consommation mis en place par le gouvernement a examiné la possibilité d'instaurer un crédit d'impôt pour garde d'enfants, mais a finalement écarté cette option en raison des coûts administratifs induits par le contrôle de la validité des demandes. En lieu et place, les autorités ont augmenté les allocations pour enfant à charge dans le cadre de la loi de finances de 2005.

Limiter les hausses excessives des prix et l'instabilité sur le marché du logement

Enjeux et recommandations : Pour supprimer les sources d'instabilité excessive des prix des logements et endiguer leur hausse, il était recommandé de supprimer progressivement le régime de déductibilité fiscale des paiements d'intérêts hypothécaires, ainsi que d'éviter les changements fréquents de droits de timbre.

Mesures prises : Aucune modification n'a été apportée au régime fiscal des paiements d'intérêts hypothécaires. La loi de finances de 2005 a relevé le seuil de prix en deçà duquel les primo-accédants achetant un logement existant sont exonérés de droits de timbre. Cette mesure se traduira peut-être par des gains d'efficacité à long terme sur le marché de l'immobilier d'habitation, mais elle risque à court terme de conduire certains vendeurs ayant un bien dont la valeur est proche du seuil, d'augmenter le prix de vente de leur maison de façon à permettre aux primo-accédants potentiels de tirer parti de l'exemption.